

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 12 AOUT.

Plusieurs journaux annoncent que M. de Bois-le-Comte est parti pour Madrid, où il va remplacer M. de Reyneval, rappelé en France.

Il n'a jamais été question de rappeler M. de Reyneval, qui continue au contraire à remplir ses fonctions à la complète satisfaction du gouvernement. M. de Bois-le-Comte n'a été chargé que d'une mission temporaire.

(Journal de Paris.)

— Le *Messageur* parle d'un nouvel assassinat commis hier soir, à 11 heures, rue Mademoiselle, et d'un autre dirigé contre un cocher qui a été frappé de coups de couteau, dans la nuit de mardi à mercredi; mais cette fois, une ronde de police a arrêté les deux assassins.

— Le général Cordova, qui depuis deux jours était à Bayonne, est attendu sous peu à Bordeaux; on sait qu'il se rend à Paris.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La tranquillité publique, troublée à Madrid dans la nuit du 3 au 4 août, y est complètement rétablie. Les perturbateurs n'ont pas trouvé dans les rangs de la garde nationale la sympathie qui s'était manifestée ailleurs, et les troupes ont fait leur devoir. Le gouvernement n'a pas perdu courage, et les mesures prises dans ces graves circonstances indiquent une grande énergie, justifiée sans doute par une confiance non moins vive dans les dispositions de la majorité du peuple espagnol et surtout dans la fidélité de l'armée. Quelques personnes pensent en effet que le mouvement de l'Andalousie sera facilement comprimé, si le gouvernement reste maître de Madrid. On espère que les nouvelles juntes auront grand-peine à subsister sans argent, et se rendront bientôt odieuses, si elles emploient des moyens violents pour s'en procurer. On sait qu'à Grenade la population ne s'est pas associée aux tentatives des factieux, et que ces derniers n'ont pas réussi à former une junte insurrectionnelle; on sait qu'à Malaga les nouvelles autorités se sont déjà fait des ennemis, et n'ont réuni que fort lentement une colonne expéditionnaire de 1500 hommes pour marcher sur Madrid, et toutes ces circonstances, jointes à la confiance qu'inspire la fermeté de M. Isturiz, ont ramené un espoir que nous sommes heureux de constater et que nous ne sommes pas très-éloignés de partager.

Rien n'est donc perdu. Au reste, on jugera de la disposition d'esprit où se trouve le ministère espagnol, par la correspondance suivante, qui remonte jusqu'à lui, et qui contient les détails de tout ce qui s'est passé à Madrid jusqu'au 6 au matin. Nous y ajoutons le récit officiel de ces mêmes événements publié par la *Gazette de Madrid*, et une proclamation de la reine régente à la nation espagnole.

LA MARCHALE D'ANCRE.

Eléonore Galigai, connue depuis sous le nom de maréchale d'Ancre était née à Florence dans la plus basse classe du peuple; elle dut sa fortune au hasard, qui fit choisir sa mère pour nourrice de Marie de Médicis, qu'elle suivit en qualité de femme de chambre, lorsqu'en 1600 cette princesse vint en France pour s'unir à Henri IV.

Déjà alors, Eléonore Galigai avait épousé à Florence Concino-Concini, fils d'un des notaires de la ville. Ardent, ambitieux, habile, Concino reconnut tout d'abord quel empire pourrait exercer sa femme sur l'esprit faible et superstitieux d'un prince éloigné de tout coup des habitudes de son pays, des soins touchants de sa famille, et transplantée sans ménagements au milieu d'une cour dont les préoccupations de politique et de guerre laissent une large place encore à l'intrigue, à la galanterie et à l'amour.

Le succès dépassa son espérance. Eléonore Galigai prit sur l'esprit de la reine un tel ascendant, qu'elle régla à son gré, dit Mézerai, ses desirs, ses affections et ses haines. Cette faveur, dont elle mérita d'être la cause de sa perte. Vendue aux Espagnols, elle entretenait la mésintelligence qui régna bientôt entre Henri IV et Marie Médicis réveillant la jalousie par de faux rapports, l'aisissant par de mauvais conseils, en rendant avec habileté impossible une réconciliation désirée peut-être des deux parts.

Henri mourut sur ces entrefaites, et le poignard de Ravillac vint enlever le dernier obstacle qui put s'opposer à une ambition insatiable, exempté désormais de tout frein Concino, élevé aux premières dignités, sut profiter des troupes inséparables d'une minorité, pour bouleverser tout dans le royaume; il acheta le marquisat d'Ancre, fut créé successivement premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Normandie, et enfin, comme Voltaire en fait la remarque, premier ministre, sans connaître les lois du royaume, et maréchal sans avoir jamais tiré l'épée.

Tant de faveurs, répandues sur un étranger, alarmèrent les grands du royaume et servirent de prétexte à leur rébellion. Cantonnés dans les provinces, ils déclarèrent la guerre au premier, mais Concino, assuré de la faveur de la reine, les brava sans crainte, et, par une dernière imprudence, leva sept mille hommes à ses frais, pour venger, disait-il, l'autorité royale.

Tant d'insolence devait exciter la haine de Louis XIII, le maréchal ne l'ignorait pas; mais il croyait ses précautions assez bien prises

On lit dans la *Gazette de Madrid*, du 5 août :

« Le 3 au soir, on remarqua dans cette capitale des symptômes alarmans de désordre, qui cependant ne devinrent pas aussi graves qu'on l'avait craint dans le principe. Quelques misérables, ennemis de l'ordre et du règne des lois, avaient tramé une conspiration pour changer la forme du gouvernement, en prenant un autre système pour drapeau, mais en réalité par amour de l'anarchie.

« La conspiration a échoué, les instigateurs ont manqué de courage, et les événements qui ont alarmé un instant la population de Madrid se sont réduits à une tentative ridicule et mal combinée. Elle a consisté à faire sortir dans les rues quelques tambours de la garde nationale en battant la générale, dans l'espoir qu'il se formerait aussitôt à ce bruit des masses imposantes pour faire la loi au gouvernement de S. M. On croyait aussi que la milice citoyenne prêterait son appui au mouvement; mais on a bientôt vu que si les gardes accouraient pour se mettre sous les armes, comme ils le devaient faire, et se formaient en bataillons sur les points de réunion indiqués d'avance par l'autorité, le plus grand nombre restait sourd aux vociférations des instigateurs de ce mouvement. Les cris de désordre qui se sont fait entendre dans les rangs ne sont pas nombreux; mais ils suffirent pour prouver qu'il s'y trouve des hommes qui le déshonorent et qui doivent être dépouillés de l'uniforme des défenseurs de l'ordre et de la liberté.

« L'attitude calme, noble et décidée de la brave garnison de cette capitale a dissipé les illusions des perturbateurs; officiers et soldats ont bien mérité de la patrie, et se sont montrés dignes des jours de gloire que la plupart d'entre eux lui ont acquis sur le champ de bataille.

« Le capitaine-général, marquis de Moncayo, a pris toutes ses mesures avec le sang-froid et la fermeté qui le caractérisent; et en contenant les soldats qui brûlaient du désir d'attaquer ces nouveaux ennemis du trône d'Isabelle II et de la vraie liberté, il a réussi sans effusion de sang à faire que ces misérables, désespérant de soulever la garde nationale, se retirassent pour maudire leur impuissance et allaient cacher leur opprobre dans les ténèbres.

« Dans ces circonstances, il a fallu déclarer Madrid en état de siège, non pour tourmenter, mais pour protéger les citoyens paisibles. Le gouvernement de S. M., qui voit l'ordre troublé dans quelques provinces, surtout dans celles où les autorités ont manqué à leur devoir, sauf l'honorable exception de la province de Grenade, se propose de déployer tous les moyens et toutes les ressources qui sont à sa disposition pour rétablir partout l'empire des lois. Sans négliger de poursuivre activement les hordes factieuses du prétendant, il espère, avec le secours des bons Espagnols, vaincre d'autres factieux qui se plaisent à déchirer les entrailles de notre malheureuse patrie. »

pour n'avoir rien à redouter : les intrigues d'un jeune homme, étranger comme lui, vinrent tout-à-coup décider de sa perte.

Charles-Albert de Luyne, qui devait sa fortune à Concini, et que sa jeunesse mettait même à l'abri d'un soupçon, parvint à décider Louis XIII à secouer le joug; et le premier acte d'autorité d'un prince de seize ans et demi, auquel on avait donné trop hâtivement le surnom de *Juste*, fut d'ordonner l'assassinat de son premier ministre. Mais l'exécution de ce projet n'était pas facile : M. de Monluc, frère de de Luyne, et L'hôpital-Vitry, capitaine des gardes, décidèrent en présence du roi, que l'on attaquerait le maréchal à force ouverte, dans la cour même du Louvre, et au moment où il sortirait de chez la reine-mère. (Nous empruntons à la relation manuscrite d'un contemporain le récit de la mort du maréchal d'Ancre.)

« Le lundi 24 avril 1617, à huit heures du matin, le roi sous prétexte d'aller à la chasse, fit monter à cheval son régiment des gardes; M. de Vitry se rendit au Louvre avec quelques gentilshommes qui portaient des pistolets sous leurs manteaux, et se plaça sur le pont-levis. A dix heures, le maréchal s'étant avancé sur le pont-levis pour entrer, pendant le temps que les gardes de la porte en écartaient la foule, Vitry courut à sa rencontre et fendit la presse avec tant de précipitation, qu'il passa de trois ou quatre pas; lorsque sa suite, qui ne le quittait point, lui faisant apercevoir son erreur, il rétrograda, et se présentant devant le maréchal, il lui mit devant l'estomac le bout de sa canne en disant : — Monsieur, je vous arrête de la part du roi! — Moi, répond en italien le maréchal, en mettant sa main (dans laquelle il tenait un petit bouquet) sur sa poitrine. En même temps, Perray, qui était derrière Vitry, tira par-dessus l'épaule de celui-ci un coup de pistolet qui le renversa par terre. Duballier, Vitry et quelques autres seigneurs firent feu tous à la fois, et le maréchal resta mort sans avoir proféré une seule parole.

Vive le roi! cria Vitry, et faisant fermer les portes du Louvre, il donna ordre aux cavaliers de rester rangés en bataille; le roi se montrant alors aux fenêtres du palais, cria aux conjurés : Grand merci à vous, messieurs, à cette heure; je suis vraiment roi.

L'ennemi de Cocini avait satisfait sa haine, le peuple s'y associa par les plus horribles excès. Le corps dans les vêtements duquel on avait trouvé près de deux millions de billets de l'épargne et de réceptions, avait été enterré vers le soir de cette sanglante journée

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 7 au matin. Depuis le 4, la tranquillité n'y a pas été troublée un seul instant. Les journaux suspendus ont commencé à reparaitre. Les faits publiés hier soir par le journal le *Messageur*, d'après une lettre de Madrid du 6, sont donc entièrement faux.

La *Gazette de Madrid* publie les rapports suivans qui prouvent que Gomez est entré dans Léon :

« Le commandant-général de la province de Léon écrit, en date du 2, qu'il a quitté la capitale avec les autorités, parce que l'avant-garde de la faction de Biscaye s'est présentée sur le pont de Saint-Marc. Il prétend que l'ennemi, poursuivi par le général Espartero, ne pourra rester dans Léon qu'un seul jour.

« Le commandant-général des Asturies écrit, en date du 30 juillet, que les factieux, après avoir pénétré dans la Galice, sont revenus sur leurs pas en passant par la principauté, ce dont il avait averti le capitaine-général de la Vieille-Castille.

« Le général Espartero avait passé à Navia la nuit du 28. Ainsi les factieux avaient une journée sur lui.

« L'esprit public de la principauté s'est amélioré. Les habitans des bourgs ont refusé des rations aux rebelles, notamment ceux de Cangas et de Tineo. Le capitaine-général de la Vieille-Castille écrit, en date du 3 août, qu'ayant appris du commandant-général de Valladolid que le rebelle Gomez se trouvait aux environs de Léon, il avait ordonné au brigadier Piriz Samper de se diriger sur Palencia avec son bataillon, quatre compagnies du régiment du prince, l'escadron des grenadiers de la garde, etc.

« Pour empêcher la jonction de Gomez avec Bazilio, si tel est son projet, le capitaine-général se proposait d'envoyer des renforts au colonel Aspiroz; avec ses forces, le colonel continuera de poursuivre Bazilio, quelque direction qu'il prenne d'ailleurs. (*Gazette de Madrid.*)

— Les nouvelles de Malaga n'ajoutent aucun détail aux événements déjà connus. La junte s'est divisée en commission, et a envoyé dans les divers bourgs de la province des personnes chargées de recruter pour le service, et d'exciter les esprits en sa faveur. Une colonne était sur le point de partir pour Grenade sous les ordres d'Escalante qui est le chef de l'insurrection.

— On écrit de Cordone, en date du 3 août :

« Le 31 du mois dernier, arriva la nouvelle de la proclamation de la constitution à Cadix, Xérès et Séville. Aussitôt les exaltés résolurent de suivre cet exemple. Le signal d'alarme fut donné par la générale, avec l'autorisation du commandant. Une partie de la garde nationale accourut au corps de garde, la constitution fut proclamée au milieu de la plus grande pompe et en présence de la garde nationale.

dans les caveaux de Saint-Germain-l'Auxerrois; le lendemain la foule se porta à l'église, et malgré la résistance du clergé, exhuma le cadavre défiguré, le traîna au Pont-Neuf, le pendit à une potence, puis le démembra et le coupa en mille pièces, que se disputèrent des cannibales, même à prix d'argent.

C'était peu de la vie de Concini, de Luyne avait résolu de se faire donner ses biens, et là se présentait un obstacle, car tous étaient placés sur le chef de la maréchale, et le roi ne pouvait se les approprier que par une confiscation.

Eléonore Galigai, en apprenant la fin tragique de son mari n'avait pas trouvé une larme; elle s'émut à la nouvelle qu'on en voulait à ses biens, et qu'elle était elle-même dénoncée au Parlement. Un seul soin l'occupa dès-lors, celui de sauver ses richesses; elle fit paraître les unes, enfouir les autres, et cacha ses pierres dans un matelas sur lequel elle se coucha, et d'où les archers envoyés pour s'assurer de sa personne ne purent l'arracher qu'avec violence.

Le 3 juin 1617, le procès d'Eléonore Galigai commença devant une commission extraordinaire choisie dans le sein du parlement. Il est curieux d'observer, en parcourant les immenses matériaux de cette procédure, que la favorite d'une grande reine, qu'une femme qui avait en quelque sorte tenu le timon des affaires, dont la cupidité avait mis à prix les principaux emplois de l'état, et dont les intelligences avec l'étranger pouvait donner quelque apparence d'équité à un jugement capital, ne fut accusée et condamnée que sous la vague accusation de judaïsme et de sortilège. Quelques fragments de dispositions choisies au hasard entre plus de cent, montreront quelle marche bizarre on adopta pour ce célèbre procès.

« Jean Desdiguère, écuyer de la maréchale, dit qu'après avoir constamment vécu avec une régularité exemplaire, elle prit en 1613, à son service, un nommé Montallo, juif, excellent médecin, qu'elle estimait fort, mais qui bientôt pervertit ses mœurs, l'empêchant de fréquenter les églises et d'entendre la messe chaque jour comme auparavant. Elle devint fâcheuse, ajouta-t-il, s'imaginant qu'elle pouvait être ensorcelée et empoisonnée en lisant des lettres.

« Philippe d'Acquin, homme érudit dans les langues grecque, hébraïque et autres, et ancien secrétaire de Pévêque de Comings, dit que Montallo lui a parlé de cabale hébraïque, et que cet homme, par l'invocation de l'ange Gabriel, savait le troisième jour si un malade devait mourir. »

Toutes les cloches sonnèrent, et les habitants furent obligés d'illuminer leurs maisons. Le lendemain il y eut Te Deum à la cathédrale; une junte a ensuite été nommée.

Voici le discours prononcé par M. Guizot, dans une réunion électorale qui a eu lieu à Lisieux. Nous croyons devoir le reproduire, comme un manifeste de cet homme d'état, contre le système suivi par M. Thiers :

Messieurs, je n'avais pas besoin de l'accueil que vous me faites pour savoir que je vous retrouverais les mêmes. Depuis long-temps déjà nous nous sommes mutuellement éprouvés, les temps changent, les situations changent; mais vous, vous ne changez point. Toujours les mêmes principes vous dirigent, les mêmes sentimens vous animent; et fidèle moi-même, à ces sentimens, à ces principes, je sais que je puis toujours compter, de votre part, sur la même confiance, la même amitié.

Qu'il me soit permis de le dire, messieurs (entre nous il ne peut y avoir aucun soupçon de flatterie), c'est une belle et salutaire disposition, c'est une vraie vertu politique que cette persévérance. Elle est surtout nécessaire sous un gouvernement comme le nôtre, sous un gouvernement libre. Les meilleures choses ont leur inconvéniens et leurs périls.

Les institutions libres, cette publicité universelle, cette discussion continuelle ont ce péril, qu'elles provoquent incessamment la mobilité des idées et des actions. Elles mettent si vivement en lumière les inconvéniens des mesures, les imperfections des hommes, qu'elles entretiennent et fomentent tout ce qu'il y a dans notre nature de penchans au changement et à l'instabilité. Que devieudrions nous, messieurs, si nous nous abandonnions sur cette pente, si toute longue constance, tout esprit de suite disparaissait de l'administration des affaires publiques? Pensez, je vous le demande, à vos propres affaires, à votre administration domestique! Croyez-vous que la mobilité, l'instabilité, les essais courts et divers y fussent salutaires? N'êtes-vous pas convaincus qu'ils entraîneraient bientôt la ruine de vos familles et vous rendraient la risée de vos voisins? Les affaires publiques, messieurs, ne se gouvernent pas par d'autres maximes que les affaires domestiques. Il y faut la même prudence, la même patience, la même vertu, et des fautes semblables y font un mal tout aussi grand.

Le péril est encore plus grand au sortir d'une révolution comme la nôtre. Nous avons vu, au milieu du changement, nous avons vu varier sans cesse les institutions, les opinions, les langages et les conduites. Le public a contracté tantôt une grande indifférence, tantôt une grande méfiance de ces variations des hommes publics; mal très-grave, car il affaiblit l'autorité du pouvoir et la foi morale du pays.

Et n'est-ce pas à la constance politique, messieurs, que nous devons depuis six ans le salut de la France? Rappelez-vous ce qui se disait au moment où notre révolution a éclaté, moment où, pour notre honneur et la défense de nos droits, nous avons été obligés de renverser un trône et d'en élever un autre. La justice de notre cause était universellement sentie, et pourtant elle n'empêchait pas l'inquiétude. Une foule d'hommes sensés, de bons citoyens pensaient et disaient que sans doute on essaierait de suivre la bonne politique, de rester modérés, prudents, justes; mais on n'y réussira pas, ajoutaient-ils; on sera entraîné, on cédera; les uns faibliront, les autres trahiront; et nous retomberons en proie à toutes les vicissitudes, à toutes les fluctuations des temps révolutionnaires. Nous avons donné, messieurs, à ces craintes un éclatant démenti. Comment? En persévérant dans la politique adoptée dès les premiers jours, pendant les jours mêmes du combat, en persistant, malgré tous les obstacles, dans cette modération, cette géné-

Cinq ou six religieux augustins racontent que la maréchale s'est fait exorciser par le général de l'ordre des ambroisiens, et en a éprouvé un notable soulagement, d'où ils concluent qu'elle est possédée et sorcière.

Louis de Cois de Stamicourt dépose qu'étant entré dans l'hôtel, lorsqu'après la mort du maréchal, le peuple se livrait au pillage, il a pénétré dans une salle au milieu de laquelle était une civière, dit-il, je vis une forme humaine couchée en long et les jambes croisées, les cheveux étaient noirs, mais je n'ai pu distinguer si c'était cire, chair ou autres matières; un mouchoir blanc couvrait son visage, un velours noir, avec une larme de cristal, sans croix, couvrait la civière; à chacun des coins était une torche blanche non allumée. J'ai pensé que cette figure avait dû servir à quelque opération de magie.

Marguerite, femme d'un soldat aux gardes, dit qu'elle a vu d'une demoiselle de la maréchale, que, durant la nuit, celle-ci se promenait dans sa chambre, nue, avec une couronne de cire sur sa tête, et de petites chandelles allumées à la main. De cette couronne et de ces chandelles, elle devait faire des boulettes, et en remplir trois boîtes, jusqu'à ce qu'il en tomba une par terre, qui ferait mourir qui elle voudrait.

On procéda à l'interrogatoire de la maréchale, et les questions qui lui furent adressées paraissent plus extraordinaires encore que les dépositions des témoins: Voici le texte d'une partie du procès verbal dressé par le greffier Voisin :

Sur la demande faite, si les religieuses de Lorraine avaient porté dans un sac, à l'église des Augustins, un coq vivant, tout plumé, à la fête près, lequel avait fait deux tours sur l'autel, et chanté trois fois, elle se mit à rire et répondit que l'invention était très-folle et très-insensée.

Interrogée si elle était possédée, et s'était servie des Ambrosiens et d'un chanoine de Milan pour être exorcisée, elle répondit: « Je n'ai jamais été exorcisée, ni possédée; je ne comprends pas pourquoi on me demande si j'ai le sortilège dans les yeux, n'ayant jamais rien fait qui mérite une pareille question. »

Interrogées sur les boulettes de cire trouvées dans la caisse aux bougies, elle dit: elles proviennent, selon toute apparence, des brins qui tombaient de ces mêmes bougies, et que je ramassais quelquefois par distraction; pourquoi me questionner là-dessus d'ailleurs, quand on sait qu'il y a des femmes qui mangent de la cire.

rosité, cette équité, cette retenue, qui avaient caractérisé l'élan sublime de la victoire nationale. Voilà à quelle politique, messieurs, nous sommes restés constamment fidèles, et c'est en y restant fidèles que nous avons surmonté les périls, dissipé les monstres qui assiègent le berceau d'une révolution.

On dit cependant encore, messieurs, comme on l'a dit souvent depuis six ans, qu'il faut changer cette politique, on dit même qu'elle a déjà changé et qu'elle changera encore bien davantage. N'en croyez rien, messieurs. Il pourrait arriver que la politique du juste milieu, car il faut bien l'appeler par son nom, fût ou parût un moment entravée, affaiblie, abaissée, et que les bons résultats en devinssent moins prompts et moins clairs; mais elle ne périrait point. Nous vivons dans un temps de vérité, de raison, de nationalité, et c'est la seule politique vraie, raisonnable, nationale. On le lui concède assez souvent en ce qui touche aux intérêts du présent; on convient, car il faut bien convenir des faits, qu'elle a maintenu la paix au dehors, rétabli l'ordre au dedans, assuré la justice à tous, la prospérité de tous, qu'elle a enfin assez bien répondu aux besoins actuels de la France. Mais elle n'en est pas moins, dit-on, contraire aux premiers principes, aux traditions glorieuses de notre grande révolution; elle n'en est pas moins opposée aux progrès et aux espérances du pays; si elle convient au présent, elle est en complet désaccord avec notre passé et notre avenir.

Il n'en est rien, messieurs, et l'erreur n'est pas moins grande ici qu'elle ne l'était quand on repoussait cette politique aussi bien pour le présent qu'au nom de l'avenir et du passé. Que demandait-on en 89, dans ces jours que beaucoup d'entre vous ont vus et peuvent se rappeler? Les principes de la charte, les institutions de la charte, la charte franchement acceptée et loyalement exécutée. Sans doute, à côté de ce vœu ardent mais mesuré, il y avait des prétentions déréglées et des prétentions surannées, les factions fermentaient au sein du parti national; mais le parti national n'était pas moins celui que je viens de dépendre, et si on lui eût offert alors notre monarchie en 1830, si on lui eût offert notre charte, il y aurait trouvé ses vœux bien amplement réalisés. Pourquoi n'a-t-il pas atteint son but dès 1789? Parce que l'expérience lui manquait, parce qu'il ignorait les conditions du gouvernement qu'il voulait, parce qu'il s'est laissé entraîner, abuser ou dominer par les factions, par les minorités.

Là réside, messieurs, l'unique différence entre nous et la majorité nationale de 1789: l'expérience qui lui manquait nous et venue; les conditions d'ordre et de liberté qu'elle ignorait, nous les avons apprises; mais nous n'en sommes pas moins restés fidèles à la pensée de nos pères, aussi bien qu'aux intérêts de notre temps. Leur volonté est devenue notre œuvre; ce qu'ils demandaient nous l'avons fait; le gouvernement qu'ils cherchaient nous l'avons fondé, et c'est la politique du juste milieu qui a seule atteint, qui a seule pu atteindre ce grand résultat.

Eh! croyez-moi, messieurs, cette politique n'est pas plus contraire aux droits de l'avenir qu'aux traditions du passé, pas moins favorable aux progrès lointains du pays qu'à ses besoins actuels. Je ne suppose pas que personne ici, qu'aucun homme sensé voie exclusivement le progrès social dans les tourmentes révolutionnaires. Les révolutions, et nous le savons par un immense exemple, font faire quelquefois à la société un immense progrès; mais d'une part elles le lui font acheter par les plus douloureux sacrifices; d'autre part il est évident que si l'état révolutionnaire se prolongeait, tout progrès serait bientôt arrêté et la société tomberait en ruines. C'est par l'ordre et non par les révolutions que se fait ce progrès régulier, mesuré, pacifique, qui répand ses biens sur le présent comme ses promesses sur

Interrogée si, lors du pillage de l'hôtel d'Ancre, il y avait sous une courtine une bière contenant une forme humaine, elle dit: « J'aimerais mieux mourir que de voir semblable chose; les questions extravagantes qu'on me fait ne sont qu'une preuve de la rage furieuse de mes ennemis. »

La maréchale interrogée sur la possession de quelques livres hébreux qui avaient servi sans doute pour obtenir un si grand ascendant sur l'esprit de la reine, répondit avec fierté: « Mon sortilège a été le pouvoir que les ames fortes doivent avoir sur les esprits faibles! »

L'instruction du procès terminée, quelques jurés eurent assez d'équité et de lumières pour ne pas opiner à la mort. Orlando Payer, l'un des deux rapporteurs, refusa de signer l'arrêt que son collègue Courtin, vendu à Charles de Luynes avait rédigé; cinq conseillers s'absentèrent, d'autres conclurent au bannissement; mais le reste, entraîné par le préjugé public, par l'ignorance, et surtout par les instigations de ceux qui voulaient recueillir les riches dépouilles de la maréchale, signèrent, le 8 juillet 1617, l'arrêt qui déclare Concini et Éléonore Galigai, sa veuve, coupables de lèse-majesté divine et humaine; et, pour réparation, condamne à perpétuité la mémoire du mari, et la femme à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet en place de Grève, sa tête et son corps à être jetés ensuite au feu et réduits en cendre; les fiefs qu'ils tenaient de la couronne et qui en étaient mouvants seront réunis au domaine, et les autres fiefs et biens qu'ils avaient dans le royaume confisqués au profit du roi, quarante mille livres de rentes prélevées pour être employées à des œuvres pies, telles que le pain des prisonniers de la Conciergerie et autres. Déclare les biens acquis par le mari et la femme, tant à Florence qu'à Rome, et autres lieux du royaume, appartenir au roi, comme provenant de ces derniers, et mal pris dans son trésor: déclare le fils né du mariage de Concini et Galigai roturier, ignoble et incapable de remplir emplois, offices ou dignités dans le royaume: ordonne que la maison près du Louvre que ses père et mère occupaient sera rasée, et que tous les biens non mouvants de la couronne qu'il possédait seront vendus au profit de sa majesté.

Cet arrêt, qui devait être exécuté le même jour, lui fut lu à midi, dans la cour du palais, devant une foule immense accourue pour examiner la contenance de cette favorite si puissante naguère. A genoux, la tête baissée, elle chercha à se cacher le visage dans ses coiffes pour soustraire sa honte à cette multitude qu'elle avait si long-temps

l'avenir. La stabilité, la sécurité, les longues épreuves imposées aux innovations, voilà les conditions d'un progrès semblable. On n'avance sûrement et heureusement qu'en marchant sur un sol ferme et sous un ciel sans orage. Gardez-vous d'ailleurs de penser, messieurs, qu'il puisse y avoir pour la société un progrès véritable et certain si la liberté, si l'influence des hommes sensés, des sages pères de famille ne sont bien assurés. Les esprits inquiets, ardens, aventureux, qui aspirent par dessus tout au changement, ceux-là sont libres et déploient leurs forces au milieu des secousses et des désordres politiques. Mais il s'en faut bien que leur activité procure toujours le progrès de la société. Elle n'y est salutaire que lorsqu'elle est contenue, ralentie, épurée par l'influence prépondérante de l'esprit et des intérêts conservateurs.

Du reste, messieurs, ici encore les faits parlent plus haut et sont plus forts que toutes les allégations. Que de progrès n'avons-nous pas fait depuis 1830? A quelle partie de l'ordre social, de l'édifice politique n'avons-nous pas touché? Nous avons remanié le système électoral, le système municipal, le système de la force publique, le système de l'instruction publique, la charte elle-même dans des dispositions fondamentales. Une foule de lois, d'ordonnances, de mesures de tout genre attestent la généralité, la rapidité de ces innovations. Nous avons accompli en six ans des réformes qui, en d'autres temps, en d'autres lieux, auraient largement suffi au travail et à l'ambition d'un siècle. Sans doute, il reste encore à faire, sans doute nos enfans, nos petits-enfans, nos arrière-neveux, auront encore à réformer. Ne leur envious pas la carrière qui les attend; contentons-nous d'avoir marché plus rapidement que le fera peut-être pendant bien des siècles aucune autre génération.

Vous le voyez, messieurs, on peut interroger comme on voudra, la politique du juste milieu, la trouvera en égale harmonie avec les intérêts du présent, les souvenirs et la gloire du passé, les droits et les espérances de l'avenir. C'est donc bien la politique nationale.

On a quelquefois essayé, pour lui enlever ce nom, de la présenter comme une politique de parti, de coterie, comme la volonté ou la pensée de tels ou tels hommes. On l'a appelée la politique du 13 mars, du 11 octobre, la politique doctrinaire; nous honorables que pour mon compte je m'empresse d'accepter. Oui, c'est la politique du 11 octobre, du cabinet dont j'ai en l'honneur de faire partie; c'est la politique de mes amis, c'est la mienne. Mais c'est d'abord et avant tout la politique du 9 août 1830; du jour où la monarchie constitutionnelle a été parmi nous définitivement conquise; c'est d'abord et avant tout la politique du roi et de la France.

Et ici, messieurs, dans cette réunion, j'ai le bonheur de n'être plus entravé par les usages parlementaires, je puis parler du roi, de sa haute et décisive influence sur nos destinées. L'un de ses glorieux ancêtres, le plus glorieux de ses ancêtres, Henri IV, s'est trouvé, en montant sur le trône, dans une situation assez analogue à celle où était notre roi le 9 août 1830. Henri IV aussi arrivait comme le modérateur, le pacificateur universel, pour terminer les guerres civiles et faire prévaloir la politique du juste milieu; mais pour accomplir cette tâche, Henri IV eut à changer sa situation personnelle. Il avait long-temps appartenu à l'opinion d'une minorité; il fallut qu'il abdiquât son ancienne croyance, qu'il adoptât d'autres maximes, qu'il parlât un autre langage, qu'il abandonnât une partie de son histoire pour revenir l'homme de la majorité nationale, condition essentielle de la force comme de la légitimité des gouvernements.

Rien de semblable, messieurs, n'a été nécessaire à notre roi; il n'a rien eu à abandonner, rien à changer. Dès l'origine de notre révolution, il a eu les opinions, formé les vues à ses pieds, mais on la contraignit d'attendre l'arrêt à visage découvert.

Elle voulut de moins en suspendre l'exécution, en déclarant qu'elle était enceinte; mais le greffier Voisin lui remontra que, d'après les dépositions qu'elle avait faites, elle ne pouvait être dans cet état sans avoir manqué à son honneur. Elle n'insista pas dès lors, reprit son courage et se prépara à la mort. (Nous empruntons au procès-verbal même d'exécution quelques détails sur ses derniers momens.)

A sept heures, elle fut extraite de la Conciergerie et placée dans la charrette de l'exécuteur: elle porta alors ses regards sur la foule, et surprise de voir la place, les rues, les fenêtres, les toits mêmes couverts d'une immense affluence: « Ah! dit-elle, que de peuple qui désire me voir mourir! J'ai autant mérité la mort que cela cependant. » Et en disant ces mots, elle faisait claquer l'ongle d'un de ses doigts sur une des dents de sa mâchoire supérieure.

La foule était si grande cependant, qu'il fallut plus d'une heure pour parvenir jusqu'à la Grève. Au pied de l'échafaud, M. Voisin donna encore une fois lecture de la sentence; puis l'exécuteur, s'emparant de la maréchale, la fit monter sur l'échafaud. Etant sur l'échelle, elle avait crainte de choir, et disait: « Tenez bien, je chérai. » Aussitôt montée, elle se mit à genoux, et l'exécuteur commença à découper le collet de sa sarras, qui était de peu de valeur, couleur de pensée, et orné d'une broderie d'or et d'argent fort usée. Pendant ce temps, on chantait un *salve regina*. « Je vous pardonne quant à vous, dit-elle alors à l'exécuteur, je prie Dieu; je pardonne au roi, à la reine et à tout ce peuple qui me veut du mal et en a fait à mon mari! »

En même temps l'exécuteur prit un bandeau pour lui couvrir les yeux, mais il se trouva empêché parce qu'il n'y avait de cordon que d'un seul côté. Il le recommanda de son mieux et dit aux docteurs, pour lui donner le change. « Messieurs, faites-lui faire sa prière. La dernière parole n'était pas prononcée, qu'il lui mettait, d'un coup subtil, la tête hors de dessus les épaules. »

Sa mort éteignit le ressentiment populaire; un famélique auteur fit représenter sans succès une tragédie en 4 actes, intitulée la *Magnanime étrangère*, mais le public n'accueillit qu'avec dégoût cette grossière et odieuse satire. Victime des jalousies et de la haine de la noblesse de France, Éléonore Galigai devait trouver bientôt un vengeur dans un homme dont elle avait commencé la fortune, cet homme c'était Richelieu! (Le Droit)

vous, servi les intérêts de la majorité nationale. Le roi, messieurs, c'est, comme la France, 1789 éclairé par l'expérience; et quelle expérience! Il a parcouru tous les pays; il a éprouvé toutes les fortunes. Il semble qu'il ait été appelé par la providence à aller observer et recueillir dans toute la terre ce qui s'y peut rencontrer de sagesse appliquée au gouvernement des hommes pour venir enfin la consacrer au service de son pays. De là, messieurs, cette harmonie si prompte qui s'est établie entre le pays et le roi. En 1789, le roi avait pensé comme la France, depuis 1789, le roi s'était éclairé comme la France; et, comme la sagesse acquise par l'expérience se résume dans un homme d'une manière plus simple et plus complète que dans une nation toujours divisée et combattue, la sagesse du roi a eu souvent besoin de devancer et de guider celle du pays. Mais au fond, ils ont toujours agi de concert; leur politique a toujours été, est essentiellement la même; c'est la politique nationale. Voilà le vrai nom de la politique du *juste-milieu*.

« Entourons donc, messieurs, soutenons constamment le roi. Pourquoi est-il assiégré de tant de difficultés, de tant de périls? Pourquoi est-il contraint de risquer sans cesse sa sécurité, son bonheur personnel, sa vie? Parce qu'il est le plus vrai représentant, le plus ferme appui de la majorité nationale, de ses idées, de ses vœux, de ses intérêts. Que la majorité nationale adhère donc fortement au roi, qu'elle redoute ses périls et ressent ses injures. Le roi, c'est elle-même; c'est à elle comme à lui qu'on en veut; leur cause est inséparable, que leurs forces soient toujours unies.

« Mais soutenir le roi, messieurs, ce n'est pas lui laisser tout à faire; notre adhésion ne doit pas être une adhésion passive, inefficace, une adhésion de spectateur. Le roi ne peut rien sans le pays. Sa fermeté a besoin de notre fermeté; sa sagesse puise sa force dans notre sagesse. Que la majorité nationale, qui a si bien soutenu le roi dans la politique du *juste-milieu*, ne se laisse donc jamais ralentir, ni décourager, ni désunir; qu'elle manifeste hautement sa pensée, qu'elle exerce fermement son influence.

« La clairvoyance, la vigilance, la persévérance, l'énergie sont pour elle d'impérieux devoirs. Qu'elle les accomplisse, les périls du roi s'éloigneront de plus en plus comme ceux de la France; la liberté, la liberté réelle ira toujours se développant, et nous verrons s'affermir ensemble, la sécurité du peuple et du trône, la dignité du pays et du pouvoir.

« Une agitation prolongée a succédé à ce discours fréquemment interrompu par les bravos et les applaudissements.

LIÈGE, LE 16 AOUT.
COURSES DE CHEVAUX.

Les espérances que nous avions conçues du succès de ces courses ont été dépassées.

L'estrade présentait un coup-d'œil fort pittoresque et chacun paraissait assister à une fête nationale. Jamais, sans en excepter les fêtes de l'année dernière données à la même époque, nous n'avions vu un aussi grand nombre d'équipages, de cavaliers et de piétons réunis dans un même endroit. Il est difficile d'évaluer le nombre des spectateurs qui couvraient la belle plaine de Droixhe; toutefois nous croyons sans crainte d'exagération pouvoir le porter à vingt mille.

Les courses ont eu lieu dans l'ordre indiqué par le programme de chacun des deux jours, et la commission qui formait le jury a fait exécuter scrupuleusement toutes les formalités préalables exigées par le règlement. Aucune réclamation ne s'est fait jour.

A la course dite la Poule, qui n'est que d'une seule épreuve, *Fright*, jument de lord Henri Seymour, atteint la première le but et remporte le prix. Elle a mis pour faire les deux tours de l'arène 3 minutes 52 secondes.

L'an dernier, le cheval qui a remporté ce prix a mis quatre minutes 7 secondes.

Caben Boy, appartenant à M. le baron de Heeckeren, étant arrivé le second, le propriétaire de ce cheval a usé du droit que lui donne l'article 2 du règlement d'acheter de préférence à tout autre le cheval vainqueur pour la somme de 2,500 francs, en retirant sa mise. Cette déclaration est faite au jury avant l'expiration du quart d'heure après que le but a été atteint par *Fright*, conformément aux dispositions réglementaires.

Course de chevaux nés et élevés sur le continent.

Elle est de deux épreuves en parties liées.

L'an dernier, la course qui correspondait à celle-ci, était restreinte aux chevaux nés et élevés dans le pays. Aujourd'hui, pour donner à cette course plus d'intérêt et pour offrir aux belges qui s'occupent d'élever des chevaux un combat digne d'eux, on admet tous ceux du continent. C'est par suite de cette modification que nous avons vu des chevaux nés et élevés dans quatre pays différents, concourir; l'un est de la Hollande (Young Amphion), l'autre de la France (Ernest), le troisième de la Belgique (Erivan), et le quatrième de la Prusse (Nina).

A la première épreuve, Young Amphion, entier de M. le baron Heeckeren, arrive le premier et atteint le but en quatre minutes dix secondes, et à la seconde en quatre minutes cinq secondes: il ne surpasse Ernest que d'une demi tête. Erivan avait eu le second rang lors des deux premiers tours de l'arène.

Entre les deux épreuves de la course des chevaux nés et élevés sur le continent, avait eu lieu la course des chevaux du pays. Un cheval hongre, appartenant à Jean Leloup, cultivateur à Chênée, était le seul inscrit, mais M. Lepas s'est offert pour concourir. Cette course n'est que d'une épreuve et le cheval de Leloup la fait en deux minutes trente secondes.

COURSES DU 15.

Course de chevaux de toutes races.

Deux épreuves en parties liées. Prix: 2,500 francs. On s'attendait à voir lutter Waverer et le nouveau cour-

sier de lord Seymour, Elisondo; mais la Société verrière ayant fait inscrire le premier de ces chevaux pour deux courses, a jugé convenable de n'engager la lutte qu'avec Moroto.

Amélie, le seul concurrent de Waverer, a été distancé immédiatement après son départ, et Elisondo a accompli seul les épreuves qui ont eu lieu, la première en trois minutes cinquante-cinq secondes, et la seconde en trois minutes cinquante-deux secondes.

Nous croyons savoir que les membres du jury désirent que pour les cours de l'an prochain, on fixe un délai dans lequel devra être terminé le tours de l'arène, et qu'on introduise la disposition qu'il n'y aura pas de prix gagné sans concurrence.

Course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou un amateur. — Une épreuve.

Georgina, jument montée par monsieur Hugues, lutte contre un cheval de M. le baron de Heeckeren; elle est victorieuse.

Course de chevaux de toutes races.

Deux épreuves en parties liées. — Prix: un vase en vermeil. Les quatre chevaux indiqués au programme prennent part à la lutte.

Pour la 1^{re} épreuve, Waverer arrive au but le premier en quatre minutes; il précède d'un demi-cheval Moroto qui est le second; Soldier est le troisième et Griselda le quatrième.

Pour la seconde épreuve, Waverer fait les deux tours en trois minutes quarante-cinq secondes. Griselda, le dernier à la première épreuve, obtient cette fois le second rang.

L'an dernier, Moroto qui a été le vainqueur pour cette course, n'a fait sa première épreuve qu'en quatre minutes 4 secondes, et la dernière en 4 minutes 54 secondes. Il y a donc, comme pour la poule, une différence avantageuse aux courses de cette année.

Course de chevaux de races étrangères nés et élevés dans le pays.

Deux épreuves en parties liées. Ce sont deux chevaux de M. le comte Duval qui prennent part à la lutte qui a lieu comme s'il appartenait à des propriétaires différents.

Chacune des épreuves est faite par Delpin, vainqueur, la 1^{re} en 4 minutes 12 secondes et la dernière en 4 minutes 28 secondes.

Flayer paraissait devoir l'emporter; M. Duval n'aura pas désiré qu'il fut vainqueur, parce qu'autrement dans les concours subséquents on lui aurait fait porter un poids plus élevé. — Delpin au contraire est arrivé au *maximum* du poids. (65 1/4.)

Des courses de barrières ont eu lieu pour des paris particuliers.

Pendant les courses qui ont eu lieu hier, une estrade construite derrière celle élevée par la ville, s'est écroulée. Elle était garnie de monde; plusieurs personnes ont été assez grièvement blessées. Nous tâcherons de recueillir quelques détails sur cet accident.

CONCERT DU 14.

Nous nous occuperons quelque autre jour du brillant éclairage de notre salle de spectacle, de l'effet qu'il produit, nous dirons, dans une autre occasion, combien il est favorable à la toilette des dames qui seront désormais inondées de lumière; mais aujourd'hui nous avons hâte de parler de musique, et même nous arrivons un peu tard, puisque plus de vingt-quatre heures se sont écoulées depuis que les chants ont cessé.

La mémorable soirée du 14 a donc commencé par l'ouverture de *Robin des Bois*, que nos musiciens rendent toujours fort convenablement; mais cette fois l'orchestre avait été renforcé: il comptait cent vingt-cinq exécutants dirigés par M. Ferdinand, qui avait merveilleusement discipliné cette armée; aussi l'exécution de l'œuvre de Weber a-t-elle été admirable et son effet prodigieux.

Un duo des *Huguenots* a été chanté ensuite par Mlle. Drouart et M. B. Mlle. Drouart est une jeune cantatrice pleine de sensibilité et douée d'une voix fraîche et pure; ce duo a excité de vifs applaudissements.

Noblesse oblige, a-t-on dit; Mlle. Garcia, qui porte un nom célèbre, n'a point dérogé; c'est déjà un talent consommé; elle a fait preuve d'une grande habileté dans une fantaisie pour le piano. Il serait peut-être permis de désirer qu'à un jeu si net, si délicat, si fini, l'artiste joignit un peu plus de chaleur et de verve.

Le chœur de *l'Orgie* des *Huguenots*, a été exécuté avec beaucoup d'énergie et d'ensemble par les amateurs, et les élèves de notre conservatoire. Nous en dirons autant de l'autre chœur du même ouvrage: *Rataplan*; et M. Ferdinand a droit encore ici à de nouveaux éloges; c'est la première fois, pensons-nous, que des masses harmoniques aussi imposantes se produisaient sur notre scène.

Mais nous devons le dire cependant, quelque fut le mérite de toute cette musique et de son exécution, l'auditoire n'avait pu détourner sa pensée de la célèbre cantatrice qui devait faire le principal attrait de la soirée; elle était attendue avec impatience, chacun était avide de juger sur ses propres impressions, si la renommée n'avait point exagéré ses rapports, si le talent de Mme. de Bériot exciterait parmi nous cette vive admiration, ces transports d'enthousiasme qui naguères encore, avaient accueilli le passage de la divine *prima dona* depuis Naples jusqu'à Bruxelles. — Elle apparut enfin cette reine de l'art, au milieu des applaudissements qui redoublaient d'intensité à chaque pas qu'elle fait, vers la rampe. C'est que sa grâce parfaite a tout d'abord saisi l'assemblée; son maintien, ses poses ont je ne sais quoi de poétique qui rappelle les attitudes que la statuairie sait donner à ses plus beaux ouvrages. Des cheveux, plus noirs que l'alle du corbeau, se séparent sur son front si pur, où semble trôner une pensée d'inspiration; ses yeux d'une rare magnificence, et où se peignent toutes les nuances du sentiment et de la passion, se portent un instant vers la foule; puis elle s'incline, et des applaudissements plus nourris et plus chauds éclatent encore. A un long et flatteur murmure, succède un silence plus flatteur encore. L'âme de l'assemblée se concentre tout entière sur la grande artiste, dont les lèvres s'entreouvrent enfin, et laissent échapper la mélodie angélique, les accents

suaves d'une de ces belles voix italiennes, qui rappellent, comme dit Byron, et le parfum des fleurs et la pureté du ciel. — C'est cependant la cavatine du *Barbier de Séville* que nous avons tant de fois entendue, que Mme. Malibran va reproduire. Mais comme elle rajoint ce morceau, en le semant de traits vifs, hardis et originaux; puis comme elle sait poser, lier et couper les sons, l'artiste italienne! Avec quel art elle achève la phrase musicale, avec quelle merveilleuse facilité elle passe des traits forts aux notes les plus ténues, les plus aériennes. Mais ce qui distingue encore la cantatrice, entre toutes, c'est l'inspiration, l'inspiration puissante, qui se complait au milieu des brillans caprices du chant italien, des légères et éblouissantes parures de la chanteuse. Tous ces mérites ont été fort bien appréciés par notre public et ses nombreux bravos l'ont prouvé.

Le véritable triomphe de la cantatrice devait être cependant dans l'air de la *Sommambula*. Ce morceau d'une facture plus large et peruis à Mme. Malibran de donner à son chant, les proportions, l'ampleur et surtout l'expression qui fait le trait saillant de ce miracleux talent. Ici, ce n'est plus la jeune et malicieuse espagnole, se moquant d'un vieux tuteur, ce n'est plus la Rosine de Beaumarchais et de Rossini, c'est comme nous venons de le dire, une femme passionnée, entraînant; ses accents ont revêtu un caractère poétique, idéal; c'est Corine chantant pour Oswald, ou plutôt c'est Corine chantant au Capitole. A la fin de cet air, des couronnes sont tombées aux pieds de Mme. de Malibran, mais aucun simple mortel n'a osé en placer une sur le front de la divinité de la fête.

Il nous reste à parler maintenant de Bériot, la tâche est effrayante; puisqu'il n'a pas excité moins d'enthousiasme que sa sublime compagne; c'est aussi un puissant artiste. Chez lui toutefois le goût, la réflexion réplent davantage les élan de l'inspiration, son essor, toujours élevé et brillant, est cependant toujours sage, aussi c'est un fini merveilleux, une admirable pureté, une justesse irréprochable, et cela au milieu des traits les plus téméraires, et qui semblent faciles pour l'artiste, parce qu'il a su s'élever au-dessus de toutes les difficultés de mécanisme. Nous n'avons point entendu Paganini, nous sommes donc forcés d'admettre ce trait d'un parallèle, établi entre notre compatriote et le géant des instrumentistes: Paganini est un dieu, Bériot est le premier des mortels.

On lit ce qui suit dans *l'Éclairer de Namur*:
« Les bateliers attendaient avec impatience les légères améliorations qu'on devait apporter cette année au cours de la Meuse; le cahier des charges de Namur d'une adjudication qui a eu lieu ces jours derniers à l'hôtel provincial, comprenait le creusement de la rivière dans un endroit où le gravier est presque à fleur d'eau, et rend la navigation impossible pendant plusieurs mois de l'année. Dès longtemps les bateliers avaient adressé des réclamations à la députation des états pour obtenir des améliorations à l'endroit dit *Basse-Enhaivo*. Cette administration, appréciant la justice de leurs demandes, a ordonné déjà deux fois aux ingénieurs de les comprendre dans leurs travaux d'adjudication; toujours ont-ils été portés à des prix tellement bas que personne n'a voulu s'en charger. En attendant qu'il plaise à messieurs les ingénieurs d'en agir autrement, le commerce reste en souffrance, les bateliers, de qui on exige les droits de patente et de péage, sont obligés de transporter le minerai de fer sur des petits bateaux avec une charge de 10 ou 12 tonneaux au plus.

— La chambre des communes avait récemment adopté une motion tendant à permettre aux dames d'assister aux séances. Cette motion vient d'être annulée par le refus de voter les fonds nécessaires à la construction d'une tribune spéciale pour les dames.

— Le *Morning Chronicle*, journal de Londres, annonce que la famille du prince de Polignac et le prince lui-même emploient tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir sa délivrance. M. Peyronnet ne veut pas demander sa grâce.

— La compagnie maritime d'assurances dites *le Neptune*, d'Anvers, dirigée par M. G. Van den Broeck, vient de rendre ses comptes; elle est aussi en perte, mais perte peu sensible, ses souscriptions ayant été peu importantes.

— Le 16 août, un vaste incendie a détruit quatre-vingt seize maisons du village de Mery, à deux lieues de Chambéry. Malgré tous les secours beaucoup de personnes ont péri dans les flammes. Six cents malheureux errent maintenant sans asile et sans pain.

GRAND CONCERT

Donné par M^r. et M^{me}. DE BÉRIOT, à la salle de spectacle, aujourd'hui 16 août.

PREMIÈRE PARTIE.

1. (A la demande générale), l'Ouverture et la Marche triomphale de Ries.
2. Trio des *Huguenots* (à la demande générale), chanté par Mlle. Drouart et MM. H. et T., amateurs.
3. Adagio et rondo russes, composé et exécuté par M. de Bériot.
4. Air d'Inès de Castro, chanté par Mme. de Bériot.
5. Fantaisie pour le piano, sur les motifs des *Huguenots*, composée par Thalberg et exécutée par Mlle. Pauline Garcia.
6. *Les Brigands*, romance, composée par Mme. de Bériot, suivie de la romance *Bonheur de se revoir* d'Amédée Beauplan, chantée par Mme. de Bériot.

DEUXIÈME PARTIE.

7. Symphonie de M. Etienne Soubre.
 8. Chœur d'*Orgie* des *Huguenots*, chanté par MM. les amateurs.
 9. Air final de la *Sommambula*, de Bellini (redemandé), chanté par Mme. de Bériot.
 10. Duo pour piano et violon composé par MM. Bénédicte, et de Bériot, exécuté par Mlle. Pauline Garcia et M^r. de Bériot.
 11. Songe de Tartini ou la cadence du Diable, ballade de Panseon, chantée par M^{me}. de Bériot, avec accompagnement de violon par M^r. de Bériot.
- Orchestre sora dirigé par M. Ferdinand.
- On commencera à huit heures précises; les portes seront ouvertes à 7.
- Prix d'entrée: 10 fr. — à l'amphithéâtre, 5 fr.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 13 AOUT.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.
Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes; savoir: Jean François Gerard Lejeune, âgé de 24 ans, sans profession, rue Grande Héche, célibataire. — Jean François Rickens, âgé de 22 ans, soldat au 9^e régiment de ligne, célibataire. — Agnès Lefebvre, âgée de 90 ans, ex-religieuse, quai St Léonard. — Marie Catherine Lamb Girard, âgée de 24 ans, repasseuse, rue Froidmont.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le deuxième trimestre de 1836, sera ouvert à son bureau, rue derrière St. Thomas, n° 332, à partir du 10 août courant.

**ANNONCES
ET AVIS DIVERS.**

PIANOS DE M. LICHTENTHAL

FACTEUR DE S. M. LE ROI DES BELGES,

et du conservatoire royal de Liège.

MÉDAILLE D'OR EXPOSITION 1835.

M. RUFER, Professeur de Musique, rue Agimont, n° 524, à Liège, a l'honneur d'annoncer au public, qu'il tient un Magasin de Piano à queue, Pianos carrés, droits et autres. Ces Pianos qu'il cédera à des prix équitables sont garantis par lui pour cinq ans. 994

UNE DEMOISELLE DE BOUTIQUE peut se présenter rue du Pont-d'Ile, n° 11. 884

Un JEUNE HOMME sachant lire et écrire peut se présenter au bureau de cette feuille.

A VENDRE DES RAYONS de BOUTIQUE, faits avec goût, fermés avec portes à glace et partie en miroirs, ainsi qu'un ÉTAGE D'ESCALIER en très bon état, S'adresser faub. St-Gilles, n° 206. 914

Des OUVRIERS SERRURIERS peuvent se présenter faubourg St-GILLES, n° 276. 9

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 18 août 1836, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le Notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien Notaire Delvaux, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS; savoir: gros Chênes, Hêtres, Vernes, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc. ARGENT COMPTANT. 901

A VENDRE

UNE TRES-BELLE MAISON,

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmurillé et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissements de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne. 823

TIRAGE IRREVOCABLE : LE 3 SEPTEMBRE 1836.

SEPT ACTIONS UNE ACTION QUINZE ACTIONS

fr. 100 fr. 20 fr. 200
 dont une gagnant forcément. dont deux gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR.

SEULE VENTE par actions qui aura encore lieu dans cette année,

Comprenant:

1. DEUX MAGNIFIQUES HOTELS SIS A VIENNE,

N° 29 ET 30, FAUBOURG BAYRISCHER GRUND,

de la valeur de fl. 1,292,50⁰

- 2° La belle terre de MERLHOF, dans la partie méridionale inférieure du Duché de Styrie, une de perles de la couronne impériale d'Autriche, d'une valeur de 382,000
- 3° Le château de ROSBACH en Styrie, avec une juridiction de plusieurs communes et leurs redevances, d'une valeur de 216,500
- 4° Les vignes à DORN en Styrie, d'une valeur de 130,000

Cette vente contient en tout 23916 grains, montant de

DEUX MILLIONS 307,000 FLORINS VALEUR DE VIENNE.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cinq actions en recevront deux gratis, dont une gagnant forcément; sur dix actions cinq gratis dont deux gagnant forcément.

Ces actions gagnant forcément ont l'avantage de concourir, non seulement au tirage principal, mais aussi à un tirage spécial de la terre de Merlhof et 199 grains en argent, d'un total de fl. 57,000, dont le moindre est fl. 100; De plus les 12 numéros premiers sortants dans ce tirage spécial, obtiennent chacun un étui d'argent doré avec fl. 400 en espèces pour souvenir de cette vente: par conséquent on peut gagner ici plusieurs fois.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur Paris ou sur assignation, après reçu des actions. En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus, les actions ainsi que les listes francs de port.

Pour éviter toute méprise, on est prié de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées.

Sans affranchir.

LE POLITIQUE.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA TERRE DE LA MOINERIE,

D'un revenu net de 12,187 francs.

Elle se compose de DEUX BELLES FERMES couvertes en ardoises, attenant l'une à l'autre, avec 161 bonniers 14 v. g. de JARDINS, PRAIRIES et TERRES LABOURABLES ne formant qu'un ensemble, situées à Warsage, canton de Dalhem, arrondissement de Liège, à 14 de lieue de la chaussée qui conduit de Verviers à Maestricht, 4 lieues de Liège, 4 de Verviers et 5 d'Aix-la-Chapelle. Sa situation, sur la rive droite de la Meuse, est fort agréable, l'abond en est facile et le sol très-productif.

S'adresser à M^r BERTRAND, Notaire à Liège, pour connaître le prix et les conditions de vente.

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le mercredi 17 août 1836, à trois heures de relevée, elle mettra en adjudication publique au rabais, par voie de soumissions, et ensuite de vive voix à l'extinction des feux, la CONSTRUCTION de DIVERS TRAVAUX à exécuter aux bâtiments: 1° d'une ferme sise près de Herve, en un lot; 2° d'une ferme sise à Bellaire, en un lot; 3° de deux fermes sises à Lantin, et d'une sise à Juprelle, aussi en un lot. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission ou l'on peut voir, tous les jours de neuf heures à midi, le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 885

Mardi 30 août 1836 à 9 heures du matin la commission des hospices de Liège exposera en location dans la salle de ses séances, rue Feronstrée, pour le 1^{er} Mars 1837, 34 perches de terre tenues par A. Charlier, 111 perches par P. Bertrand, 31 perches par J. Bertrand, et 87 perches par W. Colson et J. Massart, le tout situé à Fexhe Sins, Mercredi 31 Aout 65 perches même commune par A. Defize, 109 perches à Hermée par le même, 46 perches à Sins par P. Bertrand, et 65 perches même commune par J. G. Defize. Jeudi 1^{er} Septembre 72 perches à Liers et à Fexhe Sins par H. Maloir, 54 perches par A. Lombard, 36 perches à Enixhe par G. Colette, et 21 perches à Liers par G. Piette, Vendredi 2 Septembre, 90 perches à Liers par H. Florin, 131 perches même commune par le même, 9 perches commune susdite par la veuve R. Lebeau, et 113 perches à Rocour par L. Beaujean. Samedi 3 Septembre 74 perches à Juprelle par N. Marechal, 44 perches à Harent par J. L. Hendricé, 135 perches à Liers et à Votem par J. N. Melard, et 44 perches à Votem par A. Dechamps. Mardi 6 septembre 145 perches à Glons par O. Watrin, 61 perches à Boirs, par la veuve J. Bovroux, 44 perches à Milmort par S. Detrixhe et 44 perches même commune par A. Deharent. Mercredi 7 septembre 144 perches à Bellaire, par F. J. Romée, 29 perches à Evignée par P. Dor, 20 perches Vignoble à Tilleur par L. Roufosse et 78 perches terre à Bleret et à Lantremange par P. L. Geleune. Jeudi 8 Septembre 40 perches à Alleur par J. L. Thonnart et 129 perches à Awans par le même 35 perches à Lantin par la veuve J. Heine et 16 perches à Voroux Lez Liers par la même, Vendredi 9 Septembre 144 perches à Lantin par S. Dieler, A. Bertrand et P. Enot, 44 perches à Odeur par A. Collard 275 perches à Alleur par B. A. J. Grisart et 57 perches à Waroux par G. Lombard et Samedi 10 septembre 22 perches à Xhendremael par T. François et M. Waleff, 959 perches terre et prairie même commune par M. Paque, G. Parent et G. Lombard, 450 perches terre et prairie à Villers l'Eveque, par P. J. Bodson et 109 perches terre à Awans par le même. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des dits hospices. 919

VENTE DE BOIS SCIÉS,

CHEZ STASSART A ABIN.

Le 23 août 1836, à 2 heures de relevée, dans le chantier du sieur Stassart, à Abin, près de Huy, on vendra à l'enclère à la recette du notaire LOUMAYE, UNE FORTE PARTIE de Bois sciés, consistant en planches, quartiers doubles et simples, et feuilletés depuis 6 jusqu'à 20 pieds en partie sciés, fongues, horons, posselets, marches, wères et terrases; le tout en chêne, planches et lattes de bois blanc. 890

On trouve chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile n° 32, un Assortiment choisi de PARFUMERIE Française et Etrangère; savoir:

- Amandine, nouvelle pâte de toilette, extraite d'amandes et de pistaches, dont elle réunit toutes les propriétés onctueuses et adoucissantes, blanchit la peau, lui donne de la fraîcheur et la préserve des gerçures. Elle possède aussi l'avantage précieux d'enlever le feu du rasoir et de s'opposer aux boutons qui suivent ordinairement l'usage indispensable du savon pour la barbe.
- Savon d'Aveline moussoux.
- Crème et savon d'amandes amères.
- Crème balsamique de sir Grenouck, qui blanchit la peau, et ôte les boutons, les taches de rousseur et le hâle.
- Savon onctueux; savon à la rose de Demarson, et autres.
- Fluide de Java; régénérateur; huile antique; véritable macassar; pommade grasse d'ours canadienne et autres, de tous prix et de toutes odeurs.
- Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; idem de Maurice Riban de Montpellier.
- Essence vestimentale, qui ôte les taches aux soies et autres étoffes.
- Vérifiable eau de Ninon; eau de Botot; eau de Mousseline; extrait de vétiver, qui a aussi la propriété d'empêcher les mites; vinaigre de Bully; eau de rose double; eau-de-vie de lavande double et ombre; poudre pulvérisée et poudre de Liban pour teindre les cheveux; poudre de Charlard; poudre de Ceylan et Ma-ot-cha pour les dents; pâte d'amande et farine de noisette.

On trouve aussi chez le même, la gelée brillante, nouveau cosmétique indispensable aujourd'hui pour la coiffure des dames. Cette gelée donne aux cheveux un brillant agréable, les fixe d'une manière durable, et leur donne une consistance qui permet de leur faire prendre la position que l'on veut. Ce cosmétique est encore utile pour la toilette des hommes, puisqu'il sert à fixer, non-seulement les cheveux, mais les favoris et les moustaches.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange d'Hyères et les eaux de Cologne des trois Farina.

BOURSES.

PARIS, LE 13 AOUT.

Cinq pour cent . . .	408 90	Esp. D. diff. s. int.	14 3/4
Trois pour cent . . .	80 05	••••• Dt. pas. s. int.	9 3/4
Napl. Cert. Falc. . .	100 40	Belgic. Empr. 1831	402 1/2
Esp. D. ac. 5 % 5 ^e nov.	34 78	Banque de Belg. . .	423 5/8

LONDRES, LE 12 AOUT.

3 % consolidés . . .	94 0/0	Espagne. Cortés.	33 1/4
Bel. cm. 1832 C. D.	403 1/2	••••• Passives.	14 0/0
Holl. Dette active. . .	155 3/4	Russie.	144 1/2
Portugais, 5 p. c. . .	76 1/4	Brésil. Emp. 1834.	88 0/0
Id. 3 p. c.	46 3/4		

AMSTERDAM, LE 13 AOUT.

Holl. Dette active. . .	103 1/8	Inser. au gr. livre. . . .	68 3/4
Dito 2 1/2.	56 0/0	Certifi. à Amst.	00 0/0
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 300f.	000 0/0
Billet de change . . .	24 1/4	Lots de Rd. 50 f.	410 1/4
Syndic. d'amort. . . .	98 0/0	Espagne. E. Ard.	32 3/4
••••• 3 1/2.	84 0/0	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B. . .	183 1/4	Dette différ. anc.	12 5/8
••••• nouvelle.	000 0/0	••••• nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5 . . .	105 3/8	••••• passive.	10 5/8
••••• 1829, 5	404 7/8	Autriche. Métal. 5. . . .	400 0/0

ANVERS, LE 14 AOUT.

Nous avons été très-fermes aujourd'hui en Ardois, ouvert 31 1/4 1/2 3/4, 32 1/4 1/2 5/8, puis 1/2 1/4 1/8 3/2 et resté 31 7/8-cours. Il y a 7/8 p. c. de hausse à Paris.

DU 15.

Malgré 7 p. de baisse à Londres le 13 courant, nous étions assez fermes. Ardois ouvert 31 1/2 5/8 3/4 7/8 3/2, le 1/8 1/4 1/8 et resté 32 1/4 argent.

VIENNE, LE 6 AOUT.

Métalliques, 104 00/00. — Actions de la banque, 1354 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 ET 14 AOUT.

Le schooner russe Mentor, v. de Ekenaes, ch. de bois. — Le hack prussien Beurs, v. de Cologne, ch. de vin et bleu. — La galjace prussienne Furst Hardenberg, v. de Pflanz, ch. de 50 lasts orge. — Le brick norvégien Aurora, v. de Gottembourg, ch. de bois.

DU 14 ET 15.

Le koff oldenbourgeois Orion, v. de Brème, ch. de 500 saunons plombs, 26 barriq. soufre, 10 dito tabac, une partie cigares, un ballot marchandises, 12 colis meubles et 3 dito marchandises. — Le 3 mâts russe Fabien et Albert, v. de Elsingfort, ch. de bois et potasse. — Le 3 mâts norvégien Haveren, v. d'Uleaborg, ch. de bois, potasse et brai. — Le brick anglais Pilot, v. de Newcastle, ch. de 147 barriq. couperose, 15 dito couleurs, vert de gris et meules. — Le koff hanovrien Catharina, v. de Bergen, ch. de stockfish. — Le pleyt belge Commerce, v. de Bremen, ch. de vieux fer. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch. de manufacture, 85 passagers et 6 voitures.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.

F. E. FULD,

banquier et receveur-général à Francfort s/M.

(694)